



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 décembre 2018
Français
Original : français

Lettre datée du 12 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre datée du 5 décembre 2017 ([S/2017/1034](#)), par laquelle j'informais le Président du Conseil de sécurité des progrès accomplis par la Commission mixte Cameroun-Nigéria, et sur la réponse que celui-ci m'a adressée le 8 décembre 2017 ([S/2017/1035](#)) pour prendre note de mon intention de continuer de financer, sur les ressources du budget ordinaire, les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte. Je souhaite à cet égard vous informer des dernières activités et avancées de la Commission mixte.

Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies a créé la Commission mixte afin de faciliter l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 dans l'affaire du différend frontalier et territorial entre le Cameroun et le Nigéria. En usant de mes bons offices et avec l'appui du Secrétariat de l'Organisation, j'ai continué de faciliter l'application de cet arrêt.

La Commission mixte a pour mandat d'appuyer la démarcation de la frontière terrestre et le tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert de juridiction, de régler la situation des populations concernées et de recommander les mesures de confiance à prendre. Les progrès accomplis à ce jour dans l'exécution de l'arrêt de la Cour sont les suivants : retrait du Nigeria et transfert de juridiction au Cameroun dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la presqu'île de Bakassi (processus amorcé en juin 2006 et achevé en août 2008) ; tracé de la frontière maritime (mai 2007) ; fin du régime spécial de transition quinquennal et plein exercice par le Cameroun de ses droits souverains sur la zone de Bakassi (août 2013).

La Commission mixte a également approuvé les recommandations que le Groupe de travail sur la frontière maritime avait formulées, y compris les dispositions relatives à la coopération transfrontière concernant les gisements d'hydrocarbures situés de part et d'autre de la frontière maritime (mars 2011).

Si la majorité de la frontière (2 005 kilomètres) a été évaluée et convenue, des efforts sont en cours pour sortir de l'impasse actuelle en ce qui concerne les points de désaccord couvrant 95 kilomètres de la frontière. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, a effectué deux missions de médiation en 2018 pour résoudre cette question avec les chefs de délégation des deux parties. Il a commencé cette médiation à la suite d'observations écrites du Nigeria et du Cameroun exprimant des avis différents sur une proposition visant à parvenir à un règlement final. Dans ses efforts pour réconcilier les deux positions, il s'est rendu à Abuja et à Yaoundé pour rencontrer les chefs de délégation respectifs. Des discussions sont en cours et chaque partie devient de plus en plus réceptive à l'idée de rapprocher leurs différentes interprétations de sections spécifiques de l'arrêt de la Cour. Ces



efforts doivent se poursuivre et donneront des résultats satisfaisants si les parties continuent de faire preuve de bonne foi.

En octobre 2018, sur les 2 696 bornes qui, selon les estimations, seront nécessaires, 991 ont été installées. En novembre 2018, les travaux portant sur la construction de 335 bornes dans le lot numéro 4 ont repris, avec la mise en place par les parties de solides mesures de sécurité.

En septembre 2018, l'équipe d'appui des Nations Unies a tenu une séance de travail avec les parties sur l'établissement des cartes définitives dont l'objectif était de discuter du choix et de la désignation des toponymes sur une zone de 30 kilomètres le long de la frontière terrestre qui nécessitent l'accord des deux parties. Cette séance a permis d'actualiser les toponymes indiqués par les parties sur 100 des 132 cartes. Des préparatifs sont en cours pour actualiser les 32 cartes restantes en vue d'intégrer des données supplémentaires.

J'ai également le plaisir de vous informer que les parties continuent à montrer leur volonté politique de régler définitivement le différend frontalier. Elles se sont engagées à abonder le fonds d'affectation spéciale de la Commission mixte à hauteur de 6 millions de dollars, dont 1,5 million a déjà été transféré.

L'équipe d'appui des Nations Unies et les parties progressent sur la question de la démarcation de la frontière. Dans le même temps, des efforts renouvelés doivent se poursuivre pour favoriser un redressement rapide et un développement durable. À cette fin, l'équipe d'appui des Nations Unies et les parties, avec l'aide des équipes de pays des Nations Unies, ont conçu plusieurs projets en faveur des populations concernées. Ces projets visent à renforcer les mesures de confiance, les relations entre les communautés transfrontalières et à améliorer les services de base. La Commission mixte sollicitera l'appui des équipes de pays des Nations Unies pour la mise en œuvre de ces projets.

Il reste à mener les activités ci-après pour conclure les travaux de la Commission mixte :

- a) Parvenir à un accord entre les deux parties sur les zones restant à délimiter, sur la base de méthodes d'évaluation et de démarcation hors site ;
- b) Faciliter la construction et la pose de bornes frontière, financées au moyen du fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation ;
- c) Établir les cartes définitives et une déclaration sur la délimitation de la frontière ;
- d) Promouvoir la coopération transfrontière, notamment la coopération maritime et les contrôles de sécurité coordonnés le long de la frontière terrestre ;
- e) Mener à bien les initiatives de renforcement de la confiance auprès des populations locales touchées par les activités de démarcation ;
- f) Mettre en œuvre la stratégie d'achèvement en transférant progressivement les activités de la Commission mixte à la Commission bilatérale mixte ainsi qu'à d'autres structures sous-régionales.

Je tiens à rappeler que, jusqu'en 2003, la Commission mixte était entièrement financée par des fonds extrabudgétaires. Par la suite, de 2004 à 2018, ses activités ont été imputées au budget ordinaire de l'Organisation. Les Gouvernements autrichien, bangladais, brésilien, canadien, italien, norvégien, pakistanais, suédois et uruguayen lui ont apporté un appui fonctionnel et technique en nature en mettant à sa disposition des experts militaires et des juristes. Un soutien logistique a également été fourni par les Gouvernements camerounais et nigérian, et les deux pays, de même que le Canada,

le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne, ont versé des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation.

Comme ce fut le cas ces dernières années, et étant donné l'efficacité de l'opération par rapport à son coût et l'importance des tâches qui restent à accomplir pour faire progresser l'exécution pacifique de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, j'ai l'intention de demander des ressources à prélever sur le budget ordinaire pour financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte pour l'année 2019.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**
